

QUESTIONS & RÉPONSES

DP No. 2019-12 – SYSTÈME DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE

Question #1: En page 1 de 22, vous parlez de « PIÈCE JOINTE No 2- Proposition financière », ensuite vous nous réferez à cet effet à (annexe D de la DP no 2019-12 du CCN). Il semble que vous n'ayez pas inclut de gabarit ou de grille de prix pour que nous puissions vous fournir de l'information financière, ni de descriptif d'éléments financiers pour lesquels vous voudriez recevoir des prix comme par exemple le coût de licence, le coût pour les services professionnels d'implantation, frais de support et maintenance, s'il y a lieu, etc. Pourriez-vous nous transmettre une telle grille afin que nous vous informions adéquatement dans le cadre du volet financier de cette DP? **Réponse:** Il s'agissait d'une erreur dans la version française du document. La demande de propositions ne contient pas de gabarit financier. Il appartient aux fournisseurs de soumettre l'information financière dans le format de leur choix.

Question #2: En page 8 de 22, à la section « PORTÉE » vous mentionnez que le système sera consulté par plus de 4 000 utilisateurs; quelle proportion de ceux-ci sont des employés corporatifs du CCN? combien sont des contractuels? Et combien sont des utilisateurs du grand public? Ajouter svp toute quantité se référant à un groupe d'utilisateurs non mentionnés dans cette question. **Réponse:** Le CCN compte quelque 130 employés et 400 sous-traitants, et plus de 3 000 bénévoles. Nous estimons qu'il y aura environ 500 utilisateurs du grand public les deux premières années. Note : le CCN doit pouvoir gérer les rôles, les responsabilités et les droits d'accès de ces utilisateurs à l'intérieur de ces groupes d'utilisateurs et d'un groupe à l'autre (voir les exigences E.31, E.36 et E.37)

Question #3: Combien de contenus existants voudrez-vous importer pour être diffusés avec le futur système de gestion de l'apprentissage?

Réponse: Le système de gestion de l'apprentissage (SGA) sélectionné doit permettre au personnel du CCN de téléverser des didacticiels directement vers le système, et de créer et de gérer des cours. Les types de cours télé versables doivent comprendre, au minimum, ceux qui sont mentionnés à l'exigence E.13. La proposition doit indiquer toutes les limites possibles relativement à la taille des didacticiels pris en charge (capacités de téléversement et de stockage), ou les répercussions sur la tarification (tarification progressive basée sur la capacité de stockage requise).

Question # 4: Prévoyez-vous ajouter d'autres contenus ? Pouvez-vous en estimer approximativement une quantité par année à titre d'exemple? **Réponse:** En effet. Nous nous attendons à ce que le SGA soit capable de prendre en charge l'ajout continu de contenus, de cours et d'utilisateurs, ainsi que des mises à jour du contenu existant. Nous ne sommes pas en mesure de vous donner une estimation du nombre de nouveaux cours déployés par année.

Question #5: Avez-vous un historique de formation des apprenants à importer dans le système de gestion d'apprentissage? Sous quel format sera cet historique? En format Excel ? **Réponse:** Le fournisseur doit soumettre un gabarit Excel que le CCN pourra utiliser pour le téléversement de l'historique de formation des apprenants. Le CCN sera responsable de collecter, de mettre en forme et de téléverser les données au moyen de ce gabarit, pour les cours et les utilisateurs qu'il a créés dans le SGA.

Question #6: Quelle est votre estimation de la proportion des ventes de produits effectuées auprès du grand public dans le cadre de l'exploitation du système de gestion de l'apprentissage? **Réponse:** Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question pour le moment.

Question #7: En page 8 de 22, à la section « CONTRAINTES » : vous mentionnez « les dépenses réelles seront facturées en fonction des coûts approuvés ». Qu'entendez-vous par dépenses réelles? Comment fonctionne un processus d'approbation des « dépenses réelles » au CCN? **Réponse:** Tous les frais liés à la proposition doivent être soumis avec la proposition. Les parties conviendront de la version finale des produits livrables dans le contrat, telle qu'elle aura été négociée avec le fournisseur sélectionné. Les frais variables, tels que les frais liés aux réunions, à la mise en œuvre, etc., devront être approuvés par le CCN avant le début des travaux.

Question #8: En page 10 de 20, vous parlez de « Preuves à l'appui » : mis à part qu'elles peuvent être des exemples joints à la soumission et/ou des références précisément identifiées dans la colonne de la grille de l'annexe C, quelles autres types preuves à l'appui considérez-vous acceptables de la part des soumissionnaires? **Réponse:** Le CCN prendra en considération toute preuve démontrant clairement que le système est capable de répondre aux exigences, pourvu que la référence à cette preuve soit clairement indiquée dans la colonne appropriée du tableau de l'annexe C, et qu'elle soit soumise dans un format qui puisse être évalué par les évaluateurs du CCN. Le CCN invitera les fournisseurs présélectionnés qui répondent manifestement aux exigences définies à l'annexe C à lui démontrer comment leur système de gestion de l'apprentissage répond aux exigences indiquées aux annexes C et D, afin de sélectionner la proposition finale.

Question #9: En page 19 de 22, Exigence E 33 : vous parlez de l'intégration d'un tiers fournisseur de services de paiement basé au Canada pour la vente des cours; quel fournisseur utilisez-vous actuellement? Sinon, avez-vous déjà une idée quand à l'identité d'un tiers fournisseur avec qui vous préféreriez transiger? **Réponse:** Le CCN ne recourt actuellement à aucun tiers fournisseur de services de paiement pour le traitement de paiements en ligne. Les propositions doivent décrire comment le système proposé répondra aux exigences E.32 et E.34 concernant les fournisseurs de services de paiement répondant aux critères de l'exigence E.33.